



Conférence de presse du 14.09.02 à l'Hôtel Continental, Lausanne :
« Dénis de justice aux dépens des invalides »

Présentation de 5 cas

Le cas de Stéphanie Zwahlen

Assureur en question : l'AI

Stéphanie Zwahlen est née privée de son bras gauche. Elle est aujourd'hui âgée de trente ans, et mère d'une petite fille qu'elle élève seule.

En novembre 1999, elle effectue une demande de rente à 50 %, soutenue par son médecin le Dr. med. Geiger à Lausanne. Sa situation avait profondément changée avec la naissance de son enfant. Son handicap s'est fait soudainement sentir au quotidien.

En avril 2001, elle a été convoquée à 2 reprises au centre de thérapie cognitive pour des entretiens, et pour répondre à des questions écrites (expertise psychiatrique).

Elle a refusé de répondre aux questions touchant sa vie intime, estimant que cela n'avait strictement rien à voir avec son handicap. Le deuxième entretien, avec le psychiatre, le Dr. M. Séchaud, s'est mal déroulé au point où elle a dû se plaindre de l'attitude de ce psychiatre auprès du Médecin cantonal VD, le Dr. Martin. Il ressort d'une lettre du médecin cantonal du 05.07.01 que Stéphanie Zwahlen n'est de loin pas la seule patiente à se plaindre de ce psychiatre. Entre-temps, le Dr. Séchaud avait établi un rapport d'expertise si « favorable » que l'Office AI du canton de Vaud a rejeté la demande de rente à 50 % en date du 15.04.02. Le directeur de l'AI Vaud, Alain Porchet a pris cette décision de bureaucrate sans jamais avoir vu la personne. Elle s'est alors adressée à une journaliste, et le journal « 24 Heures » a publié un article d'une page. Le résultat est probant, puisque le 17.07.02, une lettre de lecteur co-signée par une soixantaine de membres du corps médical vaudois paraît dans le même journal : les signataires protestent fermement contre les procédés du psychiatre, le Dr. Séchaud. Ces

**APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK**

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Mobile: 078 – 641 99 96
Tél.: 021 – 329 02 33
Fax : 021 329 02 34

Internet : appel-au-peuple.org

démarches déplaisent en haut lieu où l'on craint la transparence. L'initiateur de ladite lettre, le Dr. Pierre Bovet, est interdit de parole et de tout nouveau contact avec la presse par la corporation des médecins. Stéphanie Zwahlen a dû comparaître récemment devant un juge de paix et a pu ressentir le profond dégoût des hommes de loi pour la publicité que l'article de presse avait suscité : l'avocat de la partie adverse l'a cyniquement félicité pour son succès dans la presse.

Son cas est à présent en suspens auprès du Tribunal cantonal des assurances, et elle attend sa convocation.

Responsables de ce dysfonctionnement :

- *Alain Porchet, Directeur de l'Office AI pour le canton de Vaud*
- *Dr. Marc-Charles Séchaud, Lausanne*
- *Charles-Louis RoCHAT, Conseiller d'Etat du canton de Vaud*

Pièces annexées :

Néant : les personnes présentes à la conférence de presse du 14.09.02 ont pu juger par elles-mêmes si le bras gauche de Stéphanie Zwahlen manque ou pas.

11.10.02/GU